



BAVELINCOURT
BEAUCOURT SUR L'HALLUE
BEHENCOURT
CARDONNETTE
COISY
CONTAY
FLESSELLES
FRECHENCOURT
LA VICOIGNE
MIRVAUX
MOLLIENS AU BOIS
MONTIGNY SUR L'HALLUE
MONTONVILLERS
NAOURS
PIERREGOT
PONT-NOYELLE
QUERRIEU
RAINNEVILLE
RUBEMPRE
SAINT-GRATIEN
SAINT-VAAST-EN-CHAUSSEE
TALMAS
VADENCOURT
VAUX EN AMIENOIS
VILLERS-BOCAGE
WARGNIES



Agriculture

Profil thématique V1

Octobre 2014



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION.....	2
1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire du Bocage Hallue ?.....	3
A. Une utilisation du sol liée à sa qualité	3
B. Une occupation productive des sols	3
C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage.....	5
D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs.	7
2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?	9
A. Le système d'exploitation (typologie des communes).....	9
B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures.....	11
C. Les stratégies d'activités ou activités marginales	15
3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?	17
A. Des exploitations qui s'agrandissent.....	17
B. Plus d'une exploitation sur deux en structure individuelle.....	17
C. Des chefs d'exploitations dynamiques avec une importance notable des plus de 50 ans.....	19
D. L'agriculture, un vecteur d'emploi.....	19
E. Des exploitations familiales	21
Les essentiels	23
ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme.....	24
Des clefs pour le projet.....	25
REGARDS D'ACTEURS.....	26
Table des illustrations.....	27

1. Comment l'activité agricole occupe-t-elle le territoire du Bocage Hallue ?

Préambule >

« Une occupation prégnante de l'agriculture constitue le trait identitaire du Bocage Hallue. L'identité agricole est en effet centrale tant par l'occupation du sol (77 % du territoire sont des terres cultivées) »² que du point de vue de l'occupation des centres bourgs des communes. Si elle a besoin des terres pour cultiver, elle a également besoin de bâtiments de stockage pour le matériel, les productions, l'élevage...

Constat et perspectives >

Les biefs : sols argile à silex (>35% d'argile), identifiés comme des sols froids avec difficulté de ressuyage.

Cranettes : sol riche en carbonate de calcium identifié comme des sols à réserve hydrique faible où l'infiltration est rapide.

Limons : sols fertiles sensibles à l'érosion des sols

Oléagineux : plantes cultivées pour ses graines ou ses fruits dont on extrait des huiles alimentaires (colza, lin..)

Protéagineux : plantes (soja, féverole, pois, lupin), cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, qu'on utilise dans l'alimentation du bétail.

A. Une utilisation du sol liée à sa qualité (carte 1)

Le territoire du Bocage Hallue regroupe des **conditions agro-pédologiques favorables** à une agriculture productive et de qualité. Appartenant à la petite région agricole du Plateau Picard Nord pour sa majorité et pour deux communes du territoire situé au nord (La Vicogne et Talmas) à la petite région agricole du Ponthieu, son **relief est plus accidenté** que le reste du département et lui confère différents types de sols. En effet, le territoire du bocage Hallue présente un relief plus accidenté avec des sols **de limons profonds au centre**, au sud **des sols superficiels sur craie chauds** et perméables, puis **au nord des sols d'argile à silex plus froids** (les biefs).

B. Une occupation productive des sols (carte 2)

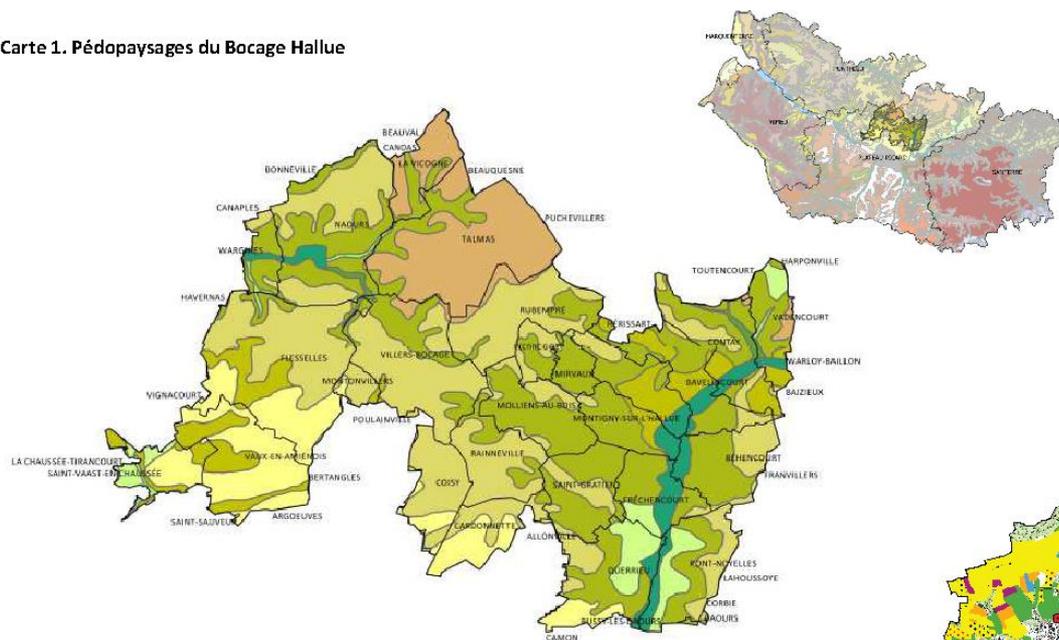
Aujourd'hui plus de **17 525 ha³** sont mis en valeur par l'agriculture. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 70%)**. Les cultures industrielles présentent une place non négligeable dans le territoire du Bocage Hallue puisqu'elles couvrent **17%** de la SAU (les légumes : 10%).

Les cultures de pommes de terre et de légumes (légumes fleurs ou autres cultures industrielles) se situent à proximité des forages et des réseaux d'irrigation. **19 forages (environ)** sont dénombrés sur le territoire (9 forages pour l'irrigation des parcelles cultivées (pommes de terre de consommation et légumes) mais également 10 pour l'abreuvement des animaux dans les corps de ferme). Cinq Forages sont en projet (2 pour l'irrigation et 3 pour l'élevage).

² Portrait de Territoire : Bocage Hallue, ADUGA, juin 2011.

³ Donnée issue du Registre Parcellaire Graphique anonyme 2011, ce chiffre ne prend donc pas en compte les surfaces des exploitations ne touchant pas l'aide européenne liée à la réforme de la politique agricole commune

Carte 1. Pédopaysages du Bocage Hallue



Plateau Picard Nord

- 511 - Sols des plateaux, superficiels, calcaires, sur craie, du Plateau Picard Nord
- 512 - Sols des plateaux, profonds, limoneux à limono-argileux, hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 513 - Sols des plateaux, profonds, limoneux à limono-argileux, sains, du Plateau Picard Nord
- 521 - Sols des versants à forte pente, superficiels, sur craie, du Plateau Picard Nord (dont "Larris")
- 522 - Sols des versants longs à pente faible, moyennement profonds, calcaires, du Plateau Picard Nord
- 523 - Sols des versants à forte pente, argileux, du Plateau Picard Nord
- 531 - Sols des vallées humides, à alluvions ou colluvions limoneuses à limono-argileuses, hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 532 - Sols des vallées étroites, à alluvions ou colluvions parfois hydromorphes, du Plateau Picard Nord
- 533 - Sols des vallons secs du Plateau Picard Nord

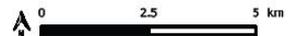
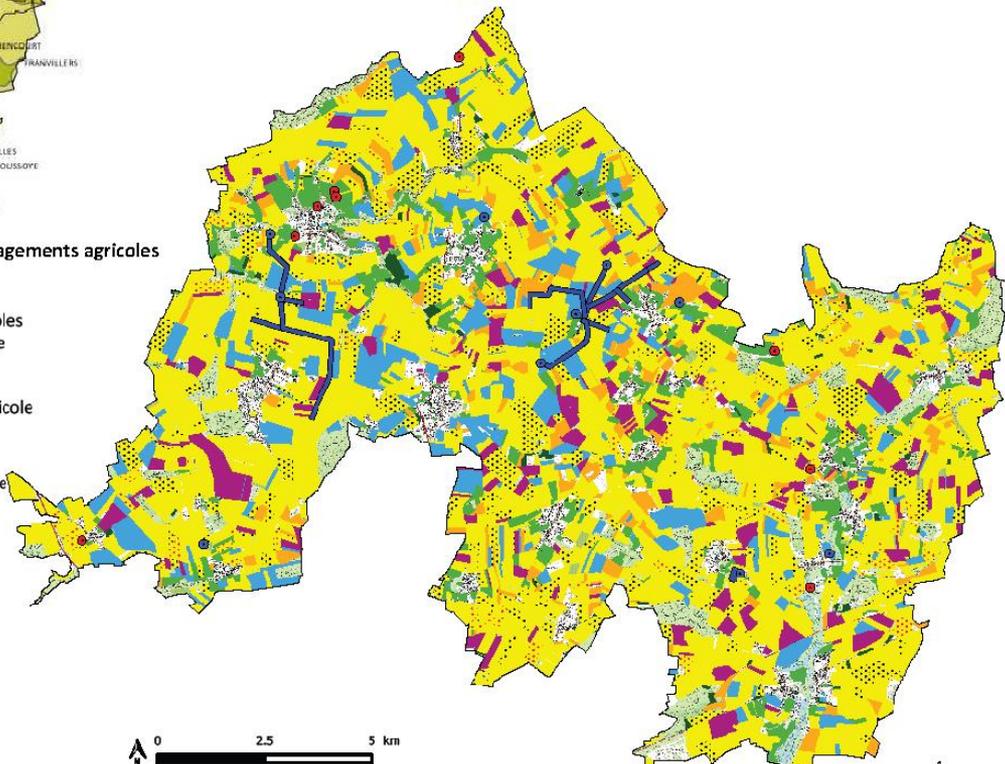
Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles

Aménagements agricoles

- Forage pour l'élevage
- Forage d'irrigation
- Réseau d'irrigation

Occupation du sol agricole

- Céréale
- Oléagineux
- Protéagineux
- Maïs grain et ensilage
- Culture Industrielle
- Fourrage
- Prairie
- Gel
- Divers



Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme, Juillet 2014
Sources: RPG 2011, Enquêtes agricoles CCBH 2014, Scan25 Copyright.

C. Les exploitations s'agrandissent et restent majoritairement sous le statut du fermage

La surface moyenne par exploitation est de **100 ha** selon « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » la fourchette étant très large : surface maximum de 545 ha, surface minimum nulle, avec deux structures d'élevage hors sol sans surface associée.

En 2010 La surface agricole moyenne dans la communauté de communes du Bocage Hallue avoisinait les 81 ha (selon le RGA 2010) Cette surface était comparable à celle du département qui était de 87 ha (RGA 2010). (graphique 1,tableau 1)

■ **81 ha de surface moyenne**

■ **75% de terres en fermage**

Elevage hors sol : mode d'élevage où l'approvisionnement alimentaire des animaux ne provient pas, pour l'essentiel, de l'exploitation elle-même.

Faire-valoir direct : propriété

Fermage : location

La surface agricole totale de la communauté de communes varie en fonction des sources de données. Le Recensement général agricole, qui permet une comparaison entre les années 1979 et 2010, prend en compte les surfaces agricoles cultivées par les structures dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Il prend donc en compte **des surfaces extérieures au territoire**.

Les fluctuations observées entre 1979 et 2010 (cf. tableau 1) ne peuvent donc pas être interprétées comme une perte de foncier agricole entre 1979 et 2000 et une augmentation du foncier agricole entre 2000 et 2010, par contre cela tend à démontrer qu'un certain nombre d'exploitations a été repris par des exploitations extérieures au territoire de la communauté de communes du Bocage Hallue.

Toutes les terres cultivées bénéficient d'une **situation foncière stable (graphique 2)**. Les terres sont exploitées soit en faire valoir direct, soit en fermage.

L'importance du type de faire valoir est difficile à évaluer en raison de la présence des structures juridiques : ces structures n'ont pas de foncier en propriété mais les propriétaires exploitants ou les locataires des terres mettent les terres à leur disposition.

Le RGA de 1979 à 2000 montre une augmentation significative des surfaces exploitées en fermage. Cependant entre le RGA 2000 et les enquêtes réalisées en 2013-2014, aucune évolution est constatée : **près de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct**. Ces données sont similaires à celles de l'ensemble du département. (graphique 3)

INTRODUCTION

L'agriculture, composante principale des espaces ruraux¹

De par ses dimensions spatiale, sociale, environnementale et économique l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'aménagement du territoire. Elle valorise le foncier, assure le maintien du potentiel agronomique des sols, entretient les paysages. Elle est également garante du maintien d'un tissu social permanent.

L'agriculture, composante structurante du projet territorial

Le PLUi, une fois adopté sur un territoire, est le document de référence qui définit la politique et les règles d'aménagement et de développement, dans le cadre d'un projet global. La prise en compte des différentes fonctionnalités de l'agriculture dans le projet de territoire est primordiale notamment dans la consommation d'espace et dans les interactions de l'agriculture avec les milieux artificialisés et naturels.

Pour une vision globale de l'agriculture sur le Bocage Hallue

Afin de donner aux élus les éléments nécessaires à la prise en compte de l'agriculture dans leur projet, le profil de l'agriculture du Bocage Hallue s'appuie principalement sur des données issues :

- des Recensements Généraux Agricoles (RGA) réalisés depuis 1979, ce qui permet de mieux comprendre l'évolution récente de l'agriculture,
- du Registre Parcellaire Graphique de 2011, surfaces déclarées à la PAC en 2011, ce qui permet de mieux connaître les types de structures cultivant sur le territoire,
- de « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » réalisée par la Chambre d'agriculture de la Somme en 2014 auprès des exploitations agricoles ayant leur siège dans le territoire de la communauté de communes du Bocage Hallue : 155 exploitations rencontrées sur 181 structures identifiées en théorie dont le siège se trouve sur le territoire (21 non enquêtées : 5 non joignables, 10 retraités, 1 propriétaire non exploitant ; 3 exploitants qui n'ont ni terres ni bâtiments sur la com. de com., 1 paysagiste, 1 regroupement).

¹ Club PLUi

D. Un bâti agricole encore fortement regroupé dans les bourgs (carte 3)

Suite à « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 », le territoire regroupe :

- **160 sièges d'exploitations répartis sur 23 communes, 1 commune n'en comportant aucun,**
- **703 bâtiments agricoles, qui représentent une surface cumulée d'environ 38 ha.**

Dans le Bocage Hallue, la concentration des bâtiments agricoles dans les centres bourgs est encore une réalité. Ils sont parfois regroupés à proximité de la commune (Naours, Vaux en Amiénois, Flesselles). Il existe quelques fermes isolées (ferme d'Alger à Bavelincourt, EARL Vilbert Richard entre Talmas et Rubempré, EARL Delhomel à Vaux en Amiénois).

Un tiers du bâti agricole est consacré à l'élevage et près d'un tiers au stockage du matériel. 12% du bâti agricole sert au stockage des productions. Assez peu de bâtiments ont été signalés comme pouvant changer de destination (gîtes, chambres d'hôtes, locatifs...). Une cinquantaine de bâtiments ont été identifiés comme dépendances (stockage de petits matériels, débarras, ...) car leur taille n'est plus adaptée à l'activité agricole. Le changement de destination n'est pas envisagé mais la question de la fonctionnalité se pose.

Les exploitants agricoles rencontrés au cours du diagnostic ont de nombreux projets (60% des exploitants ont au moins un projet). En majorité, il s'agit des bâtiments de stockage pour le matériel (32 projets) ou la production (43 projets : céréales, pommes de terre, ...) mais aussi de bâtiments d'élevage (43 projets dont 17 en lait et 11 en bovins « viande », 7 en volailles). Concernant les éleveurs laitiers, la majorité attend l'arrêt des quotas laitiers européens en 2015, et le nouveau mode de fonctionnement qu'il entrainera, pour développer leur atelier lait et prévoir des extensions de bâtiments.

Ce qu'il faut retenir...

Le territoire du Bocage Hallue présente des **conditions agro-pédologiques favorables à une agriculture productive de qualité** malgré un relief accidenté. Les sols sont variables, limoneux à **limono-argileux (sols de plateaux et de pente)**. Les **cultures principales sont les céréales, Oléagineux et Protéagineux (près de 70%)**. On dénombre **160 sièges d'exploitations**. La surface moyenne cultivée par exploitation est de **100 ha, quasi identique à la moyenne départementale**. Les exploitants agricoles bénéficient d'une **situation foncière stable**. **Près de 25% des terres cultivées sont en faire valoir direct**. **Le bâti agricole est encore fortement regroupé dans les bourgs.**

Bovins à l'engrais : bovins engraisés pour la viande.

Elevage avicole : élevage de volaille

Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Communauté de communes du Bocage Hallue

Diagnostic agricole

Enquête agricole PLUI CCBH

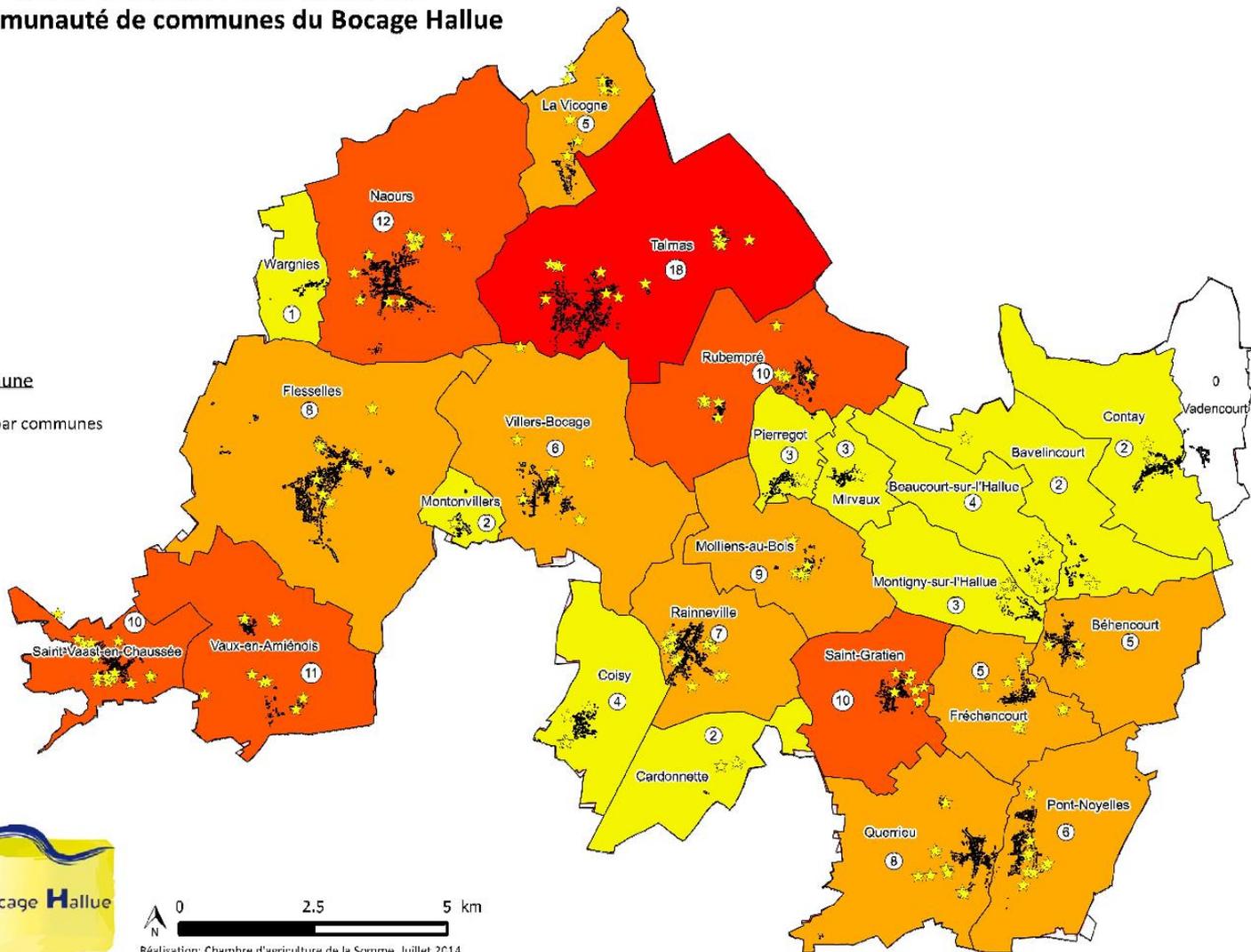
**Les sièges d'exploitations,
le bâti agricole et les projets
des exploitations agricoles**

Répartition du nombre d'exploitations par commune

① Nombre d'exploitations par communes

- sans exploitation
- moins de 5 exploitations
- de 5 à 10 exploitations
- de 10 à 15 exploitations
- plus de 15 exploitations

- Bâti agricole
- Urbanisation
- ★ Projets
- Communes

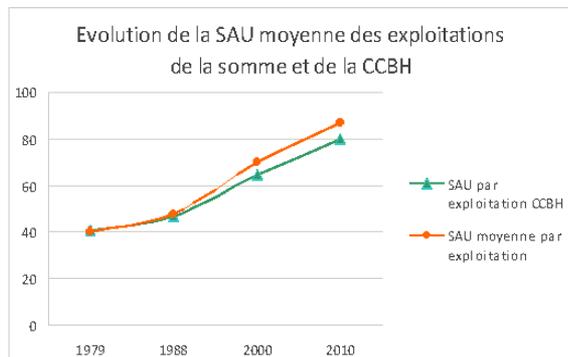


0 2.5 5 km

Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme, Juillet 2014

Sources: Enquêtes agricoles CCBH 2014, ADUGA, CCBH, Scan25

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations entre le département et le territoire du Bocage Hallue

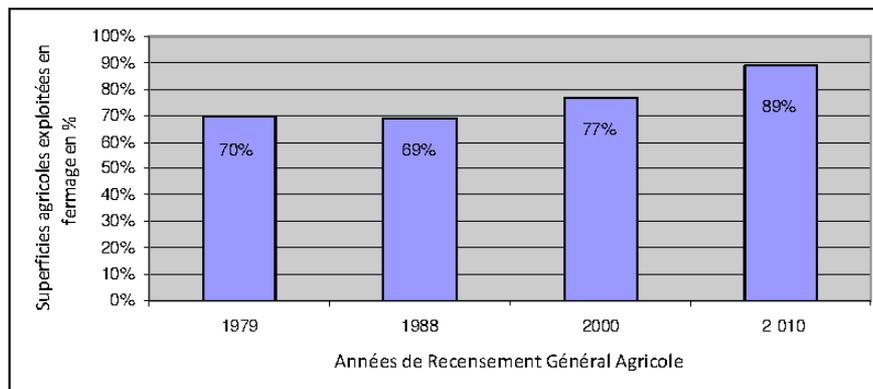


Sources : RGA

Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données

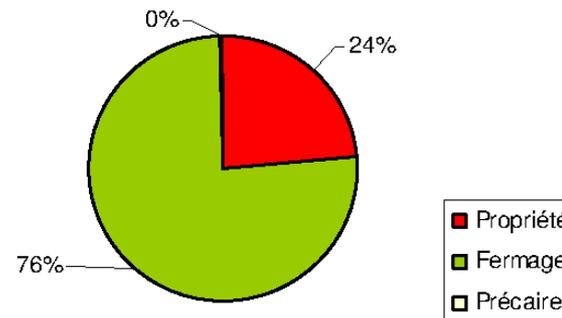
Type de surface	Définition	Valeur pour la CCBH			
Surface de la CCBH (source RGA)	Superficie totale de la communauté de communes	20 592 ha			
Surface de la CCBH (surface SIG)	Surface calculée par logiciel de cartographie pour l'ensemble du territoire (IGN)	20 753 ha			
SAU CCBH (source RGA)	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire même si les parcelles concernées sont en dehors du territoire. (Ces surfaces peuvent comprendre des jardins familiaux et des exploitations « non professionnelles » et ne prennent pas en compte les communes sans siège d'exploitation)	Année 1979	Année 1988	Année 2000	Année 2010
		16 483	16 262	15 321	15 694
SAU CCBH (RPG 2011)	Surface calculée par logiciel de cartographie à partir des surfaces déclarées à la PAC en 2011 par les agriculteurs cultivant sur le territoire de la CCBH	17 525 ha			
SAU issue de « l'enquête agricole PLUI CCBH 2014 »	Surfaces des exploitations ayant leur siège sur le territoire. Les parcelles concernées peuvent être en dehors du territoire.	14 932 ha			

Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage dans le Bocage Hallue



Sources : RGA

Graphique 3. Faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés



Source « enquête agricole PLUI CCBH 2014 »

2. Quelles sont les caractéristiques de cette activité économique ?

Préambule >

La Somme se positionne parmi les premiers départements pour de nombreuses productions. L'agriculture trouve sa force dans la diversité des productions et la performance de ses exploitations au service d'une filière agroalimentaire dynamique.

Constat et perspectives >

A. Le système d'exploitation (typologie des communes)

Les orientations technico-économiques dominantes⁴ au sein de chaque commune montrent 4 grands types sur le territoire du Bocage Hallue (carte 4) :

- « Grandes cultures de type général » (21 communes),
- « Céréales et oléo-protéagineux » (Mirvaux),
- « Mixtes grandes cultures et herbivores » (Naours, Talmas, Pierregot, Bavelincourt).

Cependant, ces orientations révèlent le poids économique des productions par commune mais ne livrent pas une information complète sur la présence ou l'absence d'élevage. Il est donc possible de retrouver sur certaines communes des élevages de vaches laitières, des élevages de bovins à l'engrais, des élevages de porcs, des élevages avicoles... mais qui ne représentent pas un poids économique suffisant pour apparaître dans la typologie de la commune. Ils devront être pris en compte dans l'aménagement du territoire.

⁴ OTEX, RGA 2010

Carte 4. Orientation technico-économique des communes



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Communauté de communes du Bocage Hallue

Diagnostic agricole

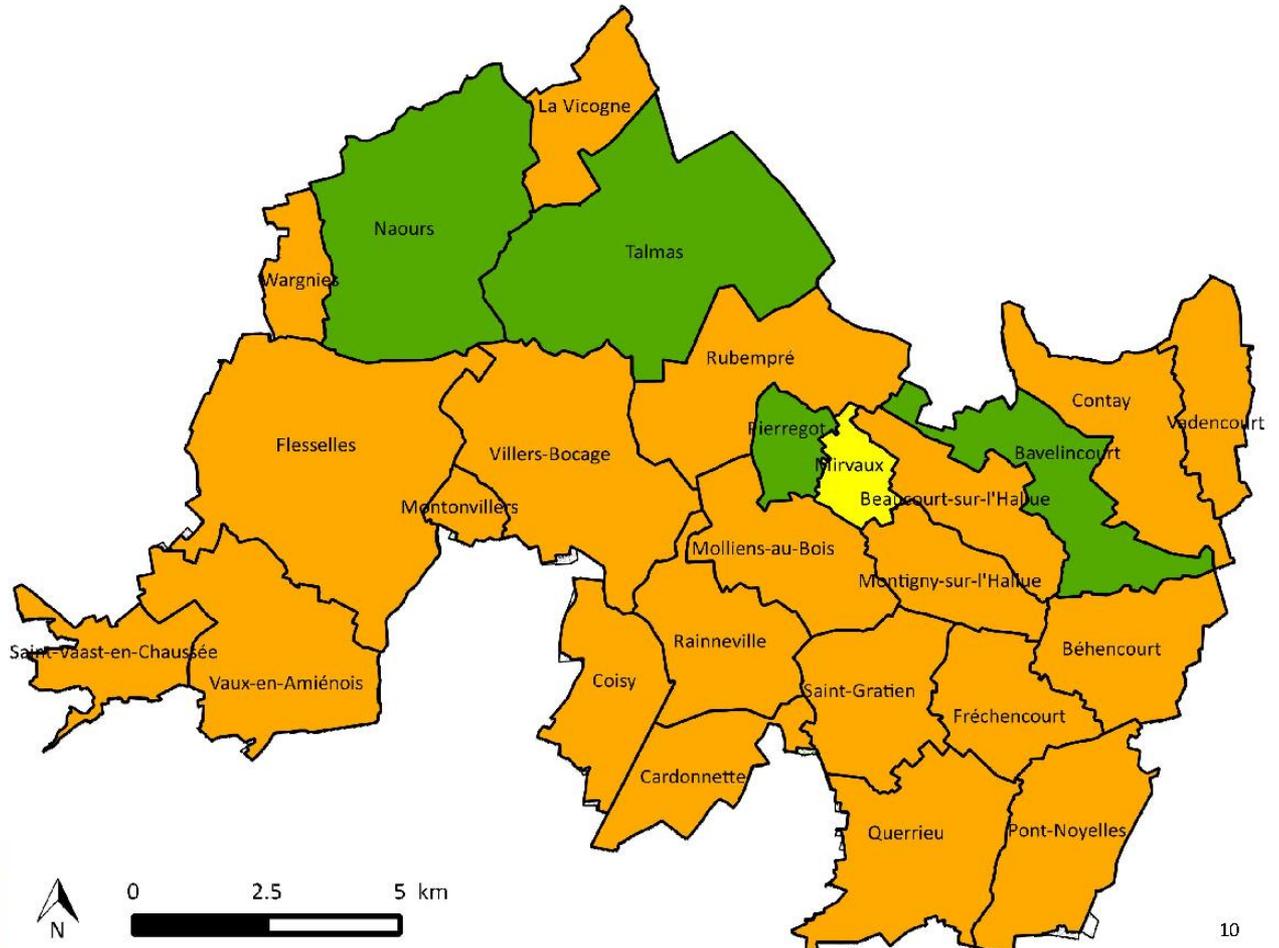
Enquête agricole PLUi CCBH

Orientations technico-économiques dominantes dans les communes

Communes

Orientation technico-économique

- Céréales et oléoprotéagineux
- Grandes cultures de type général
- Mixtes grandes cultures et herbivores



0 2.5 5 km

Réalisation Chambre d'Agriculture de la Somme, Juillet 2014

Source: Chambre d'Agriculture de la Somme, RPG anonyme 2011, RGA 2010 Scan25 Copyright, Enquetes agricoles

B. Un territoire orienté économiquement vers les grandes cultures

Le Bocage Hallue est historiquement⁵ un territoire de grandes cultures où les céréales prédominent. Les surfaces fourragères et notamment les superficies toujours en herbe sont largement inférieures à la moyenne départementale. Même si l'élevage reste bien présent, il n'a jamais été une production majoritaire du secteur en terme de chiffres d'affaires agricoles (graphique 5 et 6).

o Un système céréalier et oléagineux

Les surfaces emblavées en **céréales et oléo-protéagineux** sont prépondérantes puisqu'elles représentent 70% de la SAU, mais restent toutefois légèrement inférieures à la moyenne départementale qui est de 73%. Ces cultures alimentent l'industrie d'agrofourmiture. Des points de collecte de céréales et de transfert sont positionnés à proximité immédiate des bourgs sur les communes de Naours, Rubempré, Vignacourt, Beauval, Saint Sauveur (Coopérative NORIAP), Flesselles, Poulainville (SANA TERRA), Beauquesne (CHARPENTIER). Ces dépôts génèrent du trafic de marchandises au moment de la récolte et du transfert des denrées, mais également des périmètres de protection au niveau du bâti. Ces périmètres sont fonction du type de stockage : engrais, céréales, azote liquide...⁶.

Les **betteraves sucrières** représentent 7% des surfaces cultivées (9% pour le département de la Somme). Elles sont stockées à la récolte en « bout de champ » à l'automne pour être acheminées en sucrerie au plus tard début janvier. 66% des surfaces en betteraves sont contractualisées avec la sucrerie Téréos à Boiry Sainte Rictrude dans le Pas de Calais, 30% avec la sucrerie **Crystal Union** de Sainte Emilie et 4% avec la sucrerie de **Saint Louis Sucre** de Roye. Le principal problème posé par cette culture aujourd'hui est le stockage qui doit permettre un accès sécurisé pour les camions, en dehors des routes départementales, et stabilisé. L'enlèvement ayant lieu en parallèle de la récolte, les chemins ruraux d'exploitation ne garantissent pas un accès facile en raison des conditions climatiques aléatoires.

Les autres cultures sous contrat représentent 11% des surfaces emblavées. Il s'agit des pommes de terre de consommation (D'hoine et fils, Clairbout, Lunor, Mac Cain, Mydiben, Sitpa, Terricart, marché du frais (Espagne, Italie, Grèce...) ou féculés (Roquettes) et des légumes (Bonduelle, Rocal et allaire, Négoce Landes et vente directe).

Les **fourrages** représentent 5% de la sole cultivée, soit 2% de moins que le département de la Somme. Les **prairies** ont fortement diminué puisqu'elles sont passées de **3180 ha** en 1979 à **1395 ha** en 2010⁷, soit une diminution de 56% (graphique 4), alors que pour le département de la Somme la diminution a été de 43%. Ces prairies sont localisées aujourd'hui en fond de vallée et dans les villages (en centre bourg ou à proximité immédiate). Cette évolution est à rapprocher de la diminution du nombre d'élevages bovins qui est passé de 285 élevages en 79 à 69 en 2010 avec un effectif total de têtes qui a été multiplié par deux entre 1979 et 2010. Cependant le cheptel moyen par exploitation est passé de 38 bovins en 79 à 80 en 2010. La diminution du nombre d'élevage et donc de la surface en prairie a profité à la culture d'oléagineux. En effet, la culture de colza représentait 179 ha en 1979 contre 1 561 ha en 2010.

⁵ Comparaison des RGA 1979 à 2010.

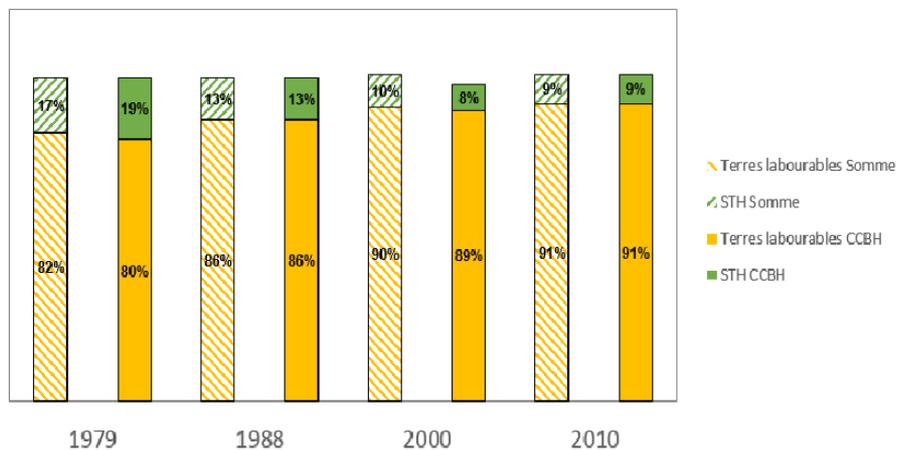
⁶ Les périmètres liés au stockage de céréales sont fonction des capacités de stockage des silos, du type d'installations et de leur hauteur. La distance réglementaire varie de 1 fois à 1 fois et demie la hauteur des installations selon le volume stocké avec un minimum de 10 à 25 m selon qu'il s'agit d'un stockage à plat ou en cellules.

⁷ RGA 2010

■ 70% de céréales, oléo-protéagineux

■ 69 élevages bovins

Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et Bocage Hallue)



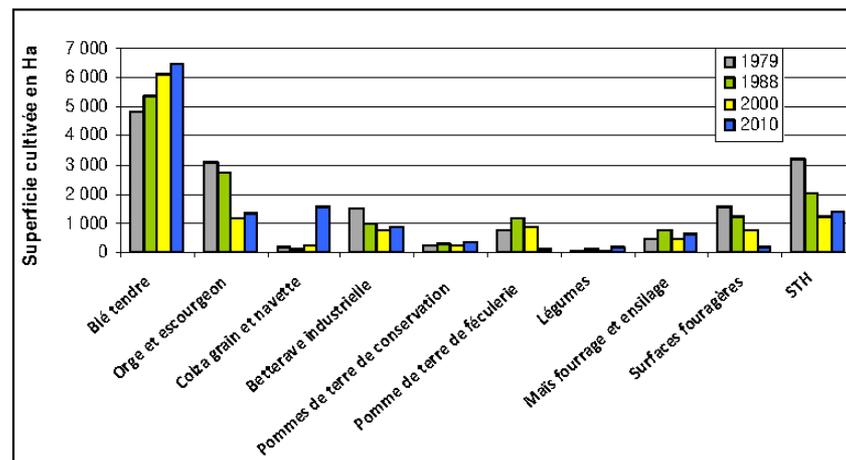
Source RGA

Graphique 6. Assolement moyen de la ferme Somme en 2010



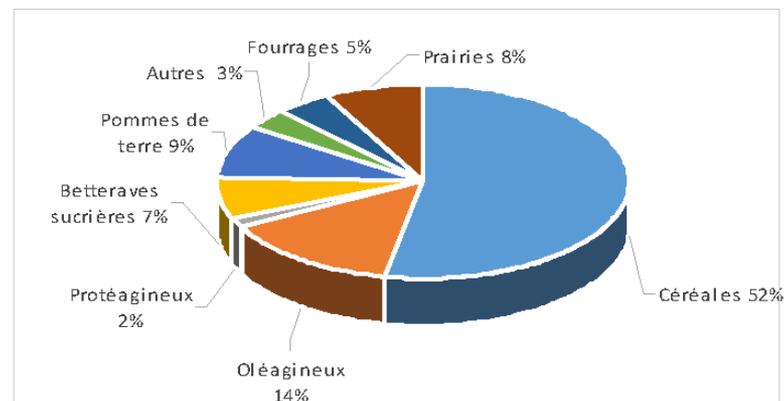
Sources : RGA 2010

Graphique 5. Evolution des cultures du Bocage Hallue entre 1979 et 2010



Sources : RGA

Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées



Sources : Enquête agricole « PLUI CCBH » 2014

Vaches allaitantes : vaches utilisées pour l'allaitement du veau sous la mère

o **Le Bocage Hallue un territoire d'élevage, près d'une exploitation sur deux**

47 % des exploitations ont un élevage sur le territoire du Bocage Hallue contre 53% pour le département de la Somme. Il s'agit majoritairement d'élevages bovins (56 élevages bovins sur 73 éleveurs) et plus particulièrement élevage allaitant (37 exploitations). L'élevage laitier est présent dans 19 exploitations.

L'élevage bovin plutôt orienté allaitant

Aujourd'hui, le territoire compte **56 élevages bovins** (15 élevages laitiers, 37 élevages allaitants et 4 élevages mixtes) pour un effectif d'environ 4 965 bovins tous niveaux de production confondus.

Le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 4 entre 1979 et 2010 alors que pour la Somme, le nombre d'exploitations ayant un élevage bovin a été divisé par 2. Parallèlement le Cheptel par exploitation a été multiplié par 2 pour le Bocage Hallue et par plus de 1,62 pour la Somme.

Des catégories d'élevages marginales : porcins, avicoles et ovins

2 élevages porcins ont été recensés par « l'enquête agricole PLUi CCBH 2014 ». Leur nombre a diminué de 96 % dans le Bocage Hallue entre 1979 (82 élevage) et 2010 (3 élevages porcins) comme dans le département de la Somme. Cependant, le cheptel moyen a été multiplié par un peu plus de 12 pour le département et par 27 sur le territoire de l'intercommunalité (en 1979 : 40 porcs en moyenne par exploitation à 1115 porcs en 2010).

Sur 160 exploitations rencontrées en 2013, **3 ont un élevage avicole**. Il a largement diminué sur le territoire, passant de 280 unités en 1979 à 18 en 2010. Dans le même temps le cheptel moyen a été **multiplié par 9 (217 en moyenne en 1979 à 1800 en 2010)**. Cette évolution est liée à la spécialisation des exploitations et notamment à une intensification des élevages. En effet, entre 1979 et 1988, beaucoup d'exploitations conservaient un élevage de volaille pour la vente directe d'œufs et de poulets de chair.

On en dénombre **aujourd'hui 2 élevages ovins d'environ 70 mères par exploitation**. Les enquêtes agricoles ne prennent pas en compte les particuliers qui peuvent avoir des moutons, des chèvres pour l'entretien de leur jardin... L'élevage ovin comptait 32 ateliers en 79 et 73 en 2010. Un élevage **de lapins de chair**. 9 exploitations sur le territoire ont une activité équine (pensions et centre équestre).

Une pisciculture a été recensée sur le territoire. Elle est spécialisée dans l'élevage de truites et d'écrevisses et propose une activité de ferme pédagogique.

Cette forte présence d'exploitation d'élevages (1 exploitation sur deux) dans le Bocage Hallue suppose une attention particulière à avoir lors de l'aménagement du territoire vis-à-vis des périmètres de réciprocité qu'engendre cette production. (Carte 5)

▪ **Elevage bovin dominant**

56 éleveurs bovins

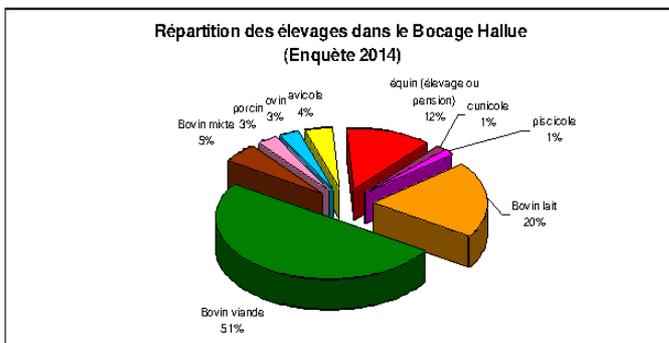
5 000 bêtes

Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage dans le Bocage Hallue et dans la Somme

	1979	1988	2000	2010
bovin	38	45	63	81
porcin	40	103	0	1115
ovin	34	42	24	32
avicole	217	73	153	1800

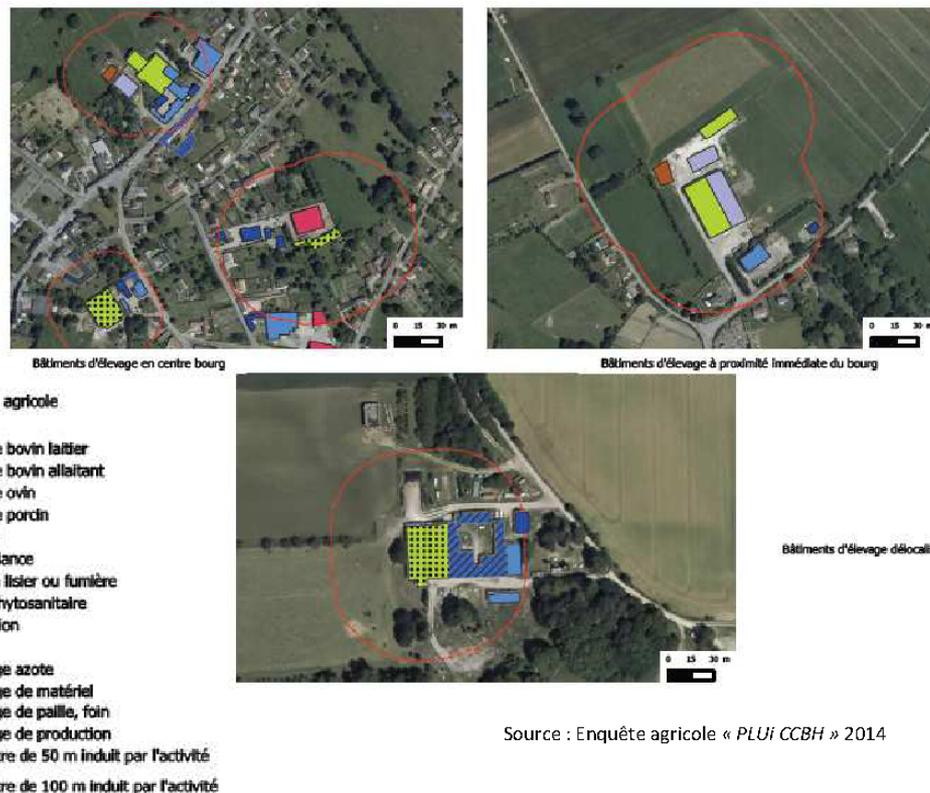
Source RGA 1979, 1988 et 2000,2010

Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans le Bocage Hallue



Sources : Enquête agricole « PLUI CCBH » 2014

Carte 5. Exemple de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité



Source : Enquête agricole « PLUI CCBH » 2014

Les périmètres de réciprocité liés à l'activité d'élevage représentent, d'après les bâtiments recensés, **306 ha**

La règle de réciprocité : La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 a institué une règle de réciprocité qui impose le respect de la réglementation des distances d'éloignement non seulement aux exploitations agricoles mais aussi à tout propriétaire qui souhaite construire pour un usage d'habitation ou professionnel à proximité d'une exploitation agricole lors de sa demande de permis de construire. Ainsi, en fonction de l'activité agricole et notamment du classement des élevages (Règlement Sanitaire départemental ou Installation Classée Pour l'Environnement) **des périmètres de réciprocité** inconstructibles sont applicables : 30, 50, 100 et jusque 500 m. Il s'agit de distances types, pour lesquelles des dérogations sont possibles au cas par cas.

■ 1/4 des exploitants sont double actifs

C. Les stratégies d'activités ou activités marginales (carte 6)

o Le maraîchage : une activité en développement

L'activité maraîchère est relativement développée sur le secteur puisque **8 exploitations** ont développé une activité de maraîchage (légumes, endives, fraises, fruits rouges, pommes...). Ils commercialisent principalement en vente directe sur leur exploitation ou sur les marchés. Avec le développement du e-commerce, ils développent une autre offre, notamment celle des paniers (regroupement de différents producteurs, proposition d'une gamme de produits) et de la restauration hors domicile.

o Une diversification assez peu tournée vers l'accueil à la ferme mais plutôt vers la vente directe.

On dénombre **23 exploitants**, soit 15% des exploitants rencontrés, ayant développé une activité autour de leur exploitation ou de leur bâtiment, de type vente directe, accueil à la ferme, centres équestres, ou reconversion de bâtiments agricoles en logements locatifs.⁸ Pour certains il s'agit de leur activité principale, notamment les centres équestres. Pour d'autres il s'agit de valoriser le bâti qui n'est plus fonctionnel pour l'activité agricole notamment par location de salle pour des séminaires/mariages, gîtes et chambres d'hôtes, ou encore pension pour chevaux.

Concernant la valorisation de la production, **16 agriculteurs ont déclaré réaliser de la vente directe** soit de volailles, œufs, viandes (boeufs, porcs, moutons) ou légumes (asperges, tomates, endives, pommes de terre...), fruits (fraises, pommes, ...) cidre, farine, huile de colza. Certaines exploitations vendent leur production par l'intermédiaire de distributeurs de denrées (Contay, Flesselles).

o La pluriactivité pour conforter la viabilité de l'exploitation

La pluriactivité concerne 38 exploitants (près du quart des exploitations). Les personnes rencontrées exercent principalement des activités para-agricoles. Certains réalisent de la prestation de services pour d'autres agriculteurs au sein de structures à part entière (entreprises de travaux agricoles) ; d'autres sont salariés dans d'autres exploitations agricoles et enfin d'autres ont une activité différente de l'agriculture (professeurs, assureurs...)

Les motifs sont variables : jeune agriculteur en société avec ses parents qui a besoin d'un revenu supplémentaire, superficie trop faible pour en vivre, simplification des cultures, maintien du patrimoine familial.

Ce qu'il faut retenir...

La polyculture a un poids économique prépondérant par rapport à l'élevage, même si une exploitation sur deux est en élevage. Les cultures sous contrat (betteraves, pommes de terre, légumes...) sont minoritaires même si leur place reste non négligeable dans l'assolement (18% de la SAU) par rapport aux productions de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. L'activité d'élevage, et parallèlement les surfaces fourragères, ont diminué plus fortement dans le Bocage Hallue que dans la Somme, et le cheptel moyen par exploitation augmente comme partout, toutes productions animales confondues. La diversification agricole est relativement bien présente sur le territoire en nombre mais aussi géographiquement. Par contre, la pluriactivité est bien représentée, avec 25% des exploitants agricoles concernés.

⁸ L'activité de diversification représente 10% des exploitants agricole de Picardie, Agreste – recensement agricole 2010

Carte 6. Localisation de la diversification agricole



**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Communauté de communes du Bocage Hallue**

Diagnostic agricole
Enquête agricole PLUI CCBH

Atelier de diversification

Comunes

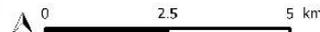
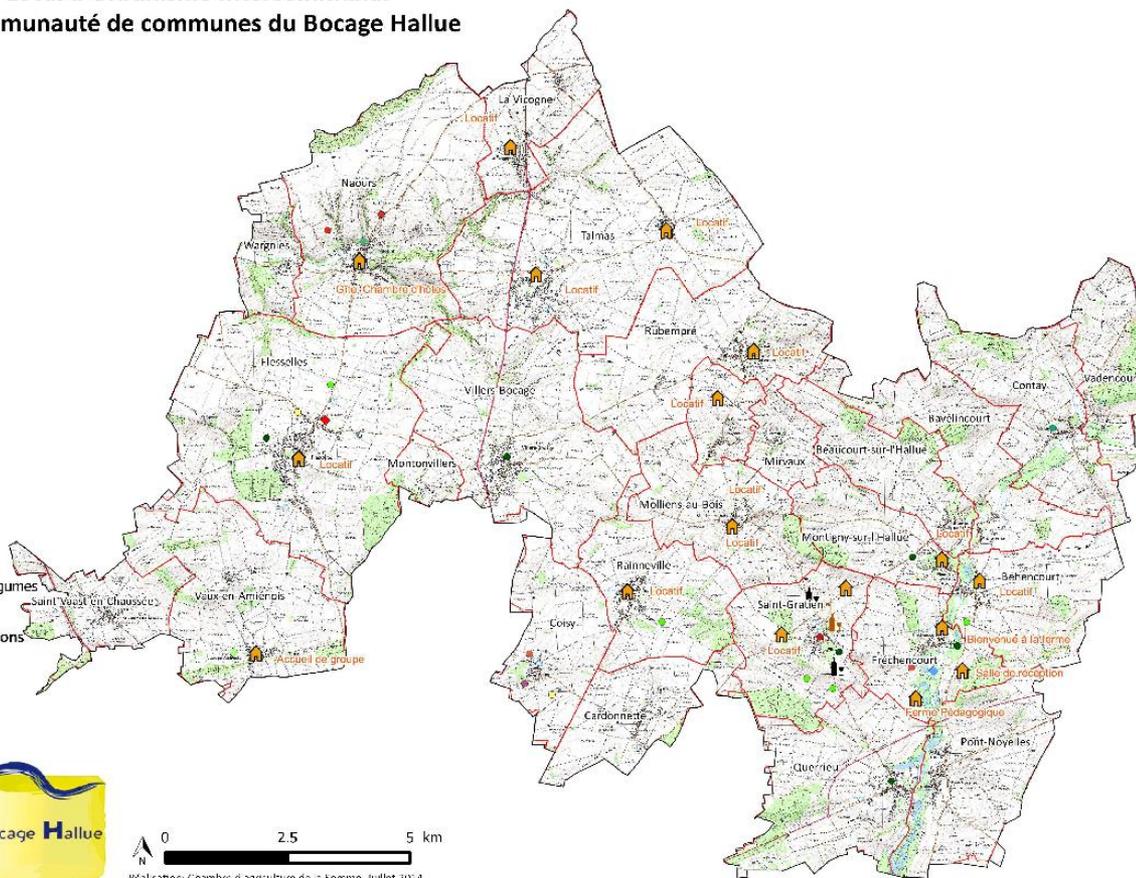


Vente directe

- Viande de porc
- Viande bovine
- Poissons
- Moutons
- Légumes
- Jus de pomme
- Huile de colza
- Gateau
- Fruits
- Farine
- Distributeur automatique légumes
- Cidre

Autres ateliers de diversifications

- ◆ Association de spectacle
- ◆ Atelier de vente piscicole
- ◆ Centre équestre
- ◆ Randonnée équestre



Réalisation: Chambre d'agriculture de la Somme, juillet 2014
Sources: Enquêtes agricoles CCBH 2014, Scan25 Copyright

La diversification agricole actuelle peut revêtir différentes formes et ne se limite pas à l'ajout d'un atelier de production. En effet, elle peut couvrir un autre domaine qui est celui des services à la population. Il s'agit de la combinaison de l'activité agricole et de prestations diverses envers la population locale ou touristique. Ainsi, la mise en place d'un gîte rural, de chambres et table d'hôtes, d'un locatif à l'année pour les étudiants ou encore l'accueil pédagogique sur l'exploitation sont considérés comme de la diversification pour l'agriculteur. Il s'agit d'un revenu supplémentaire lié à l'exploitation agricole. Ainsi, apparaissent trois « catégories » : les activités offrant des prestations de loisir (offre d'hébergement, de restauration, d'activités...), les activités liées directement à la production avec transformation et vente en circuits courts, et les activités de services (ayant trait à l'accueil du public, à l'animation du territoire, à l'environnement, à l'accueil pédagogique...).

Préambule >

Constat et perspectives >

▪ **52 % d'exploitations en moins depuis 1979**

▪ **surface des exploitations multipliée par 2**

▪ **1 exploitation sur 2 en**

Structure unipersonnelle : avec un seul associé

3. Quelles sont les caractéristiques des structures agricoles ?

Selon un constat national, les structures agricoles ont beaucoup évolué : le nombre d'exploitations et l'emploi direct diminuent, la tranche d'âge des 45-55 ans prédomine, les formes sociétaires se développent et des structures de commercialisation sont créées.

A. Des exploitations qui s'agrandissent

Le territoire du Bocage Hallue enregistre une baisse des exploitations entre 1979 et 2010, de 406 à 197, soit une diminution de 52 %. Cette évolution est comparable à celle du département de la Somme. Cependant durant cette même période on constate que la surface moyenne par exploitation a été multipliée par 2 pour passer de 40 ha à 80 ha sur le Bocage Halle.

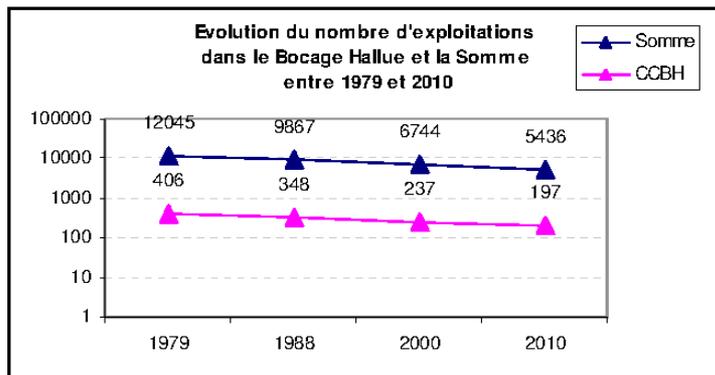
« L'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » a révélé 160 entités (155 enquêtées et 5 non joignables) dont le siège d'exploitation se situe sur l'intercommunalité. Par contre, 213 exploitants ou structures extérieures, viennent cultiver sur le territoire du Bocage Hallue (RPG 2011).

B. Plus d'une exploitation sur deux en structure individuelle (graphique 10)

D'après les sièges d'exploitation implantés sur le territoire, **56% d'exploitations sont sous formes individuelles et 44 % sous forme de structures sociétaires**, avec une prépondérance pour les structures **EARL (26%) et les GAEC (6%), SCEA (8%)**. Les **SARL (2%)** sont avant tout des structures de commercialisation.

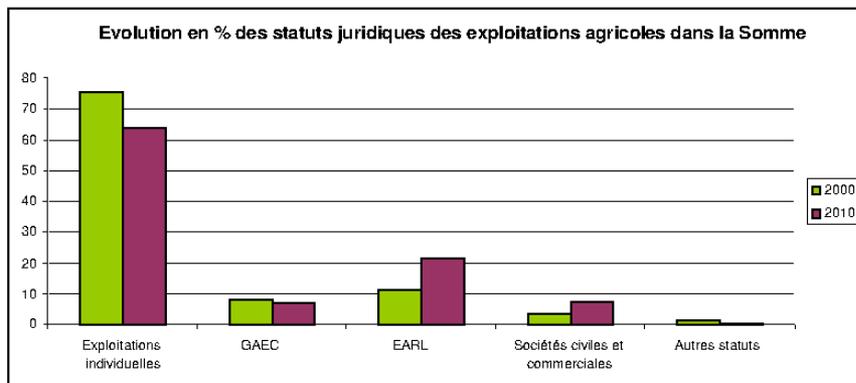
Sur le département de la Somme, en 2010, les exploitations individuelles représentent 63,8% des exploitations agricoles contre 75,5% en 2000. Les sociétés agricoles représentent alors 36,2% en 2010 contre 24,5% en 2000. Le glissement des exploitations individuelles vers les EARL ou les sociétés civiles et commerciales est une mutation avant tout d'ordre juridique et fiscal car six sociétés sur dix sont unipersonnelles, c'est-à-dire que seul l'exploitant agricole gère la société (graphique 11).

Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans le Bocage Hallue



Source RGA 1979, 1988, 2000 et 2010

Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations



Sources : RGA 2000 et 2010

Statut de l'Exploitation individuelle (nom propre) : Ces structures ont des formalités simplifiées. Il n'y a pas de publication légale des comptes. Les impôts sont payés sur le revenu des personnes physiques. Les responsabilités sont indéfinies sur les biens professionnels et sur les biens propres. Il s'agit du statut le plus simple à obtenir et à pratiquer. Tout cela explique sa place prépondérante dans les statuts des exploitations.

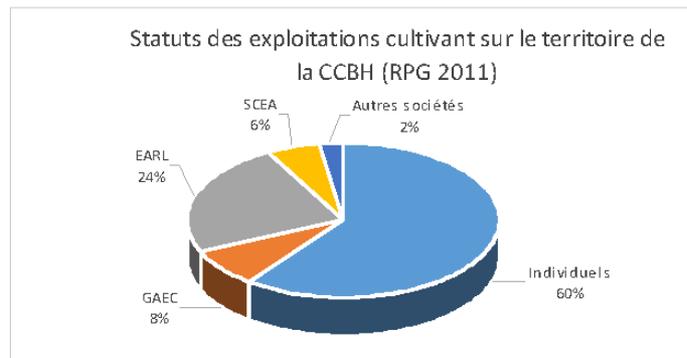
Le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) est réservé aux exploitants uniquement à part entière, n'admet pas d'associés non exploitants, peut être constitué entre deux époux.

L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) peut être créée avec un seul associé exploitant, admet les associés non exploitants (apporteur de capitaux). La seule obligation est que les associés exploitants détiennent plus de 50% du capital.

Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) admet toute personne physique, morale, majeure ou mineure, peut-être constitué entre époux, n'oblige pas les associés à être exploitants, doit être constituée au moins de deux personnes.

Société à responsabilité limitée (SARL) est une société commerciale dont la responsabilité est limitée aux apports de capital.

Graphique 11. Structure juridique des exploitations



Sources : Enquête agricole « PLUI CCBH » 2014

■ âge moyen : 48 ans

C. Des chefs d'exploitations dynamiques avec une importance notable des plus de 50 ans (graphique 12)

D'après « l'enquête agricole PLUi CCBH2014 », la **moyenne d'âge** toutes exploitations confondues **atteint 48 ans** (cela ne prend pas en compte les associés non exploitants des structures de type EARL, SCEA, SARL). Les moins de 40 ans représentent 23% des exploitations, les 40-50 ans et les 50-60 ans représentent respectivement 34 et 28%. **Les plus de 60 ans sont largement minoritaires (14%)**. La part des plus de 50 ans représente 42% des exploitants rencontrés.

Au sein de ces structures, on peut présumer d'un renouvellement de génération d'ici 15 ans pour 1 exploitation sur 5.

En 2010, la Somme compte 6 815 chefs d'exploitations et co-exploitants. 61% d'entre eux ont entre 40 et 60 ans. La part des moins de 40 ans (17%) reste faible. Les plus de 60 ans représentent 22%. L'âge moyen des exploitants s'élève à 51 ans.

Le Bocage Hallue présente une population agricole assez similaire à celle du département.

D. L'agriculture, un vecteur d'emploi (carte 7)

En 2010, le territoire comptabilisait **238 Unité de Travail Annuel** en Agriculture (UTA)⁹. D'après l'INSEE, en 2007 l'emploi pour le secteur d'activité « agriculture » du Bocage Hallue représentait **13,2% des emplois du territoire**, ce qui inclut tous les établissements dont l'activité principale est l'agriculture.

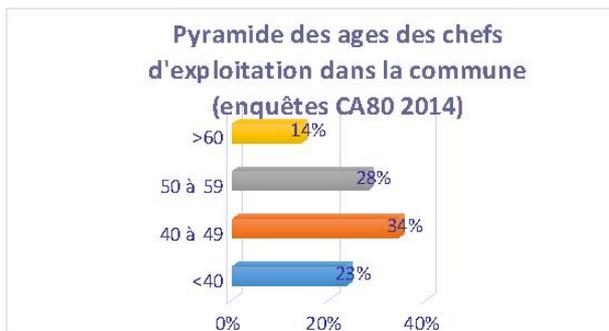
Le comparatif des RGA 2000 et 2010 révèle une diminution de **20% du nombre d'UTA** durant cette période dans le Bocage Hallue. Cette évolution peut être imputée à la modernisation et à la baisse du nombre des exploitations.

En revanche, il est à noter une certaine augmentation de la main d'œuvre salariée sur les exploitations entre 2000 et 2010 (augmentation de 25%). Cela peut être dû à la diminution de la main d'œuvre familiale sur les exploitations.

Dans la Somme, 11 260 actifs agricoles permanents travaillent dans les exploitations agricoles en 2010, représentant 8 550 UTA. En 2010, la main d'œuvre familiale assure 68 % du travail. L'emploi agricole a baissé de 23 % en 10 ans mais le nombre « *d'UTA salarié* » se stabilise.

⁹ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail. L'unité de travail annuel (UTA) permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés



Sources : Enquête agricole « PLUI CCBH » 2014

Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme



1 emploi agricole génère 5 emplois¹⁰ dans le para-agricole, le transport de marchandises, les industries de l'agrofourniture ou alimentaires...

¹⁰ APCA (<http://www.chambres-agriculture.fr/grands-contextes/cles-de-lagriculture/ce-quit-faut-savoir/>)

■ 60 % des exploitations en développement

E. Des exploitations familiales

90 % à 95 % des exploitations rencontrées se sont constituées à partir d'une reprise familiale.

« L'enquête agricole PLUi CCBH 2014 » a révélé que dans 75% des exploitations rencontrées le travail est assuré par le chef d'exploitation, son conjoint ou de la main d'œuvre familiale. La main d'œuvre familiale est difficilement quantifiable. En effet, le chef d'exploitation peut recevoir de l'aide de ses parents retraités, de l'aide régulière ou épisodique du conjoint bien que travaillant à l'extérieur ou encore une aide saisonnière des enfants. Les enfants qui reviennent travailler sur l'exploitation familiale en attendant la retraite des parents, sont soit cogérants d'une société soit salariés.

Au cours de l'enquête agricole les exploitations rencontrées ont été classées en 3 catégories (graphique 13) : en développement, en rythme de croisière et en attente de cessation d'activité. Ces catégories ne sont pas forcément liées à l'âge des exploitants agricoles. En effet, il s'agit plus de stratégie d'entreprise. Une société peut avoir un gérant de 60 ans et un autre de moins de 40 ans, sa stratégie sera différente d'une exploitation individuelle sans successeur connu. Ainsi, **59% des exploitations se disent en développement, 34% en rythme de croisière et seulement 6% en attente de cessation**. Sur les 6% en cessation 1/3 ont un repreneur connu.

Ce qu'il faut retenir ...

Le nombre d'exploitations sur le Bocage Hallue a **diminué de moitié** entre 1979 et 2010. **373** entreprises agricoles cultivent le territoire, **160 entités** juridiques y ayant leur siège d'exploitation. **Les structures individuelles, à 56% du total, sont encore bien représentées sur le territoire**. L'âge moyen des exploitants et co-exploitants est de 48 ans. Ce territoire révèle un certain dynamisme du monde agricole puisque 59% des exploitations ont formalisé des projets d'ici 10 ans. D'ici 15 ans, 1 exploitation sur 5 devrait présenter un renouvellement de génération. Sur les 6% des exploitations en cessation d'activité, 1/3 ont un repreneur connu.

Graphique 13. Vision de l'exploitant sur l'état d'évolution de son exploitation



Sources : Enquête agricole « PLUi CCBH » 2014

Coût d'une installation moyenne :

Le coût d'une installation est très aléatoire ; en 5 ans il a quasiment doublé (46%). En 2010, le coût global moyen d'installation est de 363 800 euros. Il a fortement progressé ces dernières années (195 000 € en 2006, 260 000 € en 2009). Ce coût dépend de plusieurs facteurs :

- cadre familial ou non
- situation géographique
- installations
- des droits à produire...

En 2012, sur 40 installations dans la Somme, la moyenne était la suivante : polyculture-élevage laitier 4 013 €/ha, polyculture-élevage allaitant 2 660 €/ha, Polyculture 3 137 €/ha et Polyculture-diversification 4 206 €/ha.

Source : Service installation de la Chambre d'Agriculture de la Somme, ORIAGRI. Installations réalisées dans le cadre d'aides.

La « ferme Bocage Hallue »

Une activité économique dynamique et florissante

- Des exploitations de plus en plus importantes mais des structures qui restent familiales
- Une population relativement vieillissante ; 1 exploitation sur 5 verra un renouvellement générationnel ou un regroupement d'ici 15 ans
- Des formes individuelles encore bien présentes (56%)
- L'activité de diversification est relativement bien présente et tend à se développer. La vente directe de légumes, fruits et viande est importante (16 exploitations) et bien répartie sur le territoire par contre l'accueil à la ferme y est peu développé.
- les exploitants privilégient la pluriactivité (25%) comme source complémentaire de revenu.
- Une agriculture plutôt dynamique avec une santé économique saine et plutôt florissante. Il est très fortement improbable que des terres soient abandonnées ou délaissées à l'avenir

Un territoire structurellement tourné vers les filières longues

- 77% du territoire a une vocation agricole avec une prédominance des grandes cultures
- Des infrastructures de collecte de marchandises sur le Bocage Hallue ou à proximité, et une proximité d'agro-industries fortes (TEREOS, ROQUETTE,...).

Des bâtiments agricoles encore fortement imbriqués dans les centres bourg

- une exploitation sur deux a un élevage
- 306 ha de surfaces en périmètre de réciprocity lié à l'activité d'élevage.
- 19 forages (non exhaustif) dont 8 pour l'élevage et réseaux d'irrigation enterrés attenants.
- environ 180 projets : bâtiments de stockage, extension de bâtiments d'élevage...

ZOOM sur... l'agriculture et l'urbanisme

Des enjeux liés à la consommation de foncier agricole

- L'urbanisation de terre agricole est synonyme d'une perte définitive de valeur agricole, ce qui peut parfois remettre en cause la viabilité économique de l'exploitation.

Des enjeux liés à l'évolution de l'activité agricole

- Les évolutions des pratiques agricoles (stockage de production, extension de bâtiment d'élevage, engins agricoles de plus en plus imposants...) rendent les anciens bâtiments obsolètes (leur entretien a un coût).
- Le développement de nouvelles filières, notamment les circuits courts ou de l'accueil à la ferme, génère des modifications du bâti.

Des enjeux liés à la forte imbrication des corps de ferme dans les centres bourgs

La présence des corps de ferme en centre bourg correspond à une dimension historique, culturelle et patrimoniale de l'agriculture.

- Les périmètres de réciprocité peuvent limiter la constructibilité de certaines dents creuses au sein des villages ou limiter l'extension des installations d'élevage au sein des bourgs.
- La proximité entre les habitations et les élevages peut générer des conflits de voisinage liés aux bruits, aux odeurs,....

Des clefs pour le projet

Eléments de réflexion pour construire le diagnostic et le PADD

Des problématiques à considérer

➤ Concilier développement économique et développement résidentiel

- Pérenniser et permettre le développement des activités agricoles existantes
- Répartir au mieux le développement résidentiel

➤ Anticiper la cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux

- Faciliter le quotidien de chacun afin d'éviter les conflits d'usages et permettre une pratique rentable et raisonnée de l'activité agricole
- Prendre en compte le développement du locatif dans des bâtisses existantes où les emplacements de parking ne sont pas prévus

➤ La circulation un sujet qui peut exacerber les conflits d'usage

- Eviter la détérioration du mobilier urbain (lorsqu'il n'est pas adapté)
- Eviter les détours pour les exploitants agricoles
- Permettre la cohabitation aux heures de pointe

Les questions soulevées

- Quelles extensions possibles pour les élevages en centre bourg ou à proximité immédiate ?
- Comment favoriser le dialogue entre la profession agricole et les habitants ?
- Comment prendre en compte les circulations agricoles en toute sécurité ?

REGARDS D'ACTEURS

Des regards différents en fonction des communes

- Les communes dans la périphérie d'Amiens : une pression foncière accrue, des nouveaux arrivants qui ne connaissent pas forcément l'activité agricole
- Les communes à proximité de Villers Bocage et des voies à grande circulation : une circulation difficile sur la RN 25 entre autre.
- Les communes plus rurales : des villages plus paisibles pour les agriculteurs.

Des thématiques récurrentes

- La question de l'entretien du territoire
 - o manque d'entretien des lisières de bois par les propriétaires
 - o manque d'entretien des haies
 - o les chemins ruraux
- Les circulations agricoles au centre des problématiques
 - o le mauvais stationnement récurrent des habitants
 - Difficulté de circuler avec les engins agricoles
 - Difficulté pour sortir de l'exploitation
 - o Le stockage des betteraves sucrières
- Des préoccupations environnementales et sanitaires
 - o Une pression des habitants lors des traitements phytosanitaires (notamment pour les parcelles enclavées où à proximité de nouvelles habitations).
 - o La transcription du Schéma Régional de Cohérence Ecologique –Trame Verte et Bleue
 - o Prise de conscience du monde agricole de l'impact des phytosanitaires et des risques d'érosion des sols : adaptation des pratiques (mise en place de bandes enherbées, haies, labour non systématique, équipement matériel, équipement d'aires de lavage,..)

Table des illustrations

Graphique 1. Comparaison de l'évolution de la SAU moyenne des exploitations	6
Graphique 2. Evolution des superficies exploitées en fermage dans le Bocage Hallue	6
Graphique 3. Faire valoir des surfaces agricoles des exploitants enquêtés	6
Graphique 4. Evolution des surfaces labourables et des prairies (Somme et Bocage Hallue)	12
Graphique 5. Evolution des cultures du Bocage Hallue entre 1979 et 2010	12
Graphique 6. Répartition des cultures pour le département de la Somme en 2010	12
Graphique 7. Assolement moyen des exploitations enquêtées	12
Graphique 8. Répartition selon le type d'élevage dans le Bocage Hallue	14
Graphique 9. Evolution du nombre d'exploitations dans la Somme et dans le Bocage Hallue	18
Graphique 10. Evolution des statuts juridiques des exploitations	18
Graphique 11. Structure juridique des exploitations	18
Graphique 12. Age des exploitants et co-exploitants enquêtés	20
Graphique 13. Vision de l'exploitant sur l'état d'évolution de son exploitation	22
Carte 1. Pédopaysages du Bocage Hallue	4
Carte 2. Occupation du sol et aménagements agricoles	4
Carte 3. Les sièges d'exploitation, le bâti agricole et les projets des exploitants agricoles	8
Carte 4. Orientation technico-économique des communes	10
Carte 5. Exemple de bâtiments agricoles et de périmètres de réciprocité	14
Carte 6. Localisation de la diversification agricole	16
Carte 7. Panorama des entreprises agro-alimentaires de la Somme	20
Tableau 1. Définition des surfaces agricoles selon les sources de données	6
Tableau 2. Evolution des effectifs moyens par élevage	14

Loi ALUR – Les agences d’urbanisme

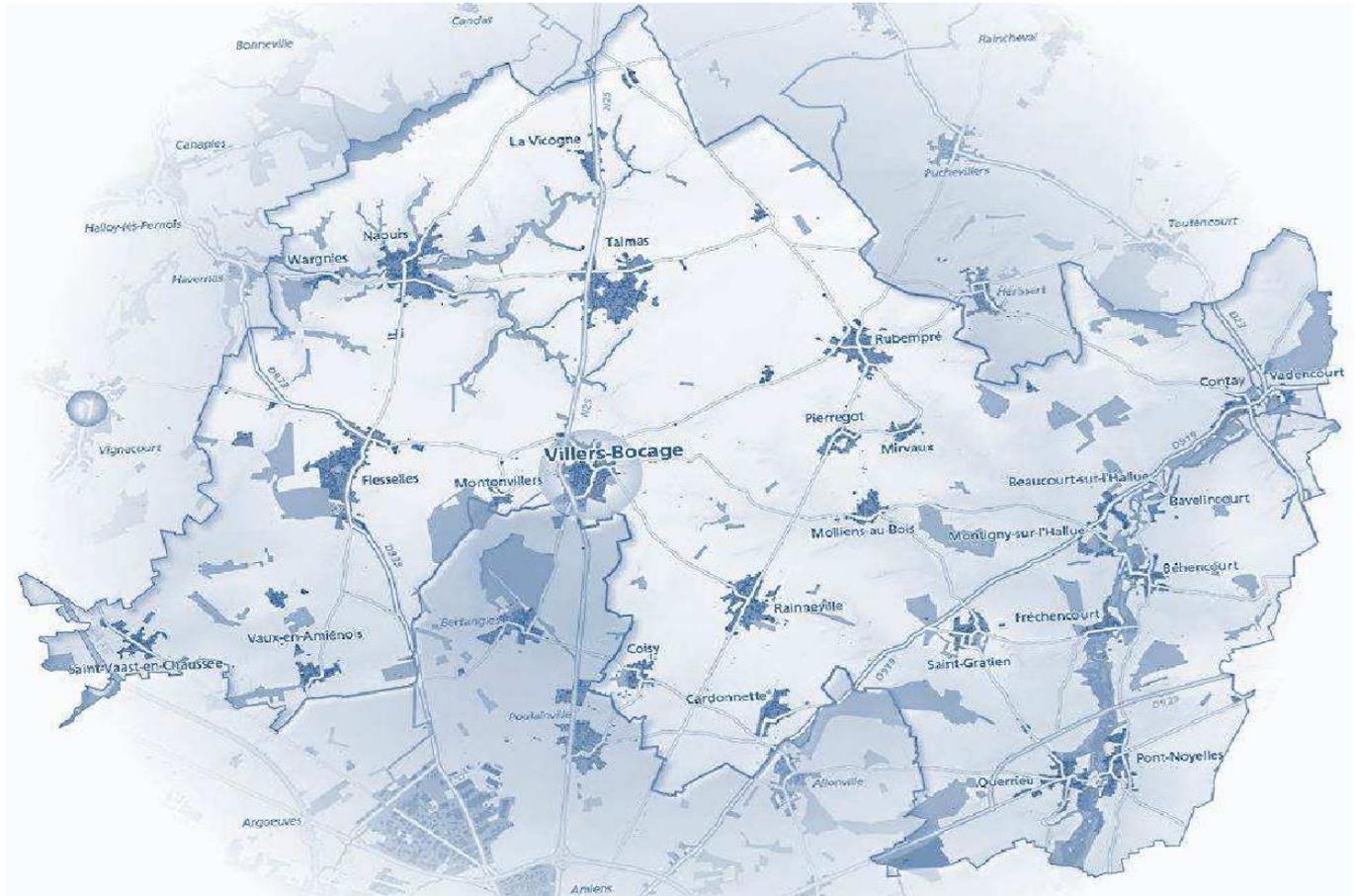
« II. – I bis. – Le premier alinéa de l’article L. 121-3 du code de l’urbanisme est remplacé par sept alinéas ainsi rédigés :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l’État et les établissements publics ou d’autres organismes qui contribuent à l’aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d’études et d’accompagnement des politiques publiques, appelés agences d’urbanisme.

Ces agences d’ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1°. De suivre les évolutions urbaines et de développer l’observation territoriale ;
- 2°. De participer à la définition des politiques d’aménagement et de développement et à l’élaboration des documents d’urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d’urbanisme intercommunaux ;
- 3°. De préparer les projets d’agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d’approche intégrée et d’harmonisation des politiques publiques ;
- 4°. De contribuer à diffuser l’innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5°. D’accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elles peuvent prendre la forme d’association ou de groupement d’intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d’amélioration de la qualité du droit. Ils peuvent recruter du personnel propre régi par le code du travail. »



Contribution de la Chambre d’agriculture de la Somme à l’état des lieux du **Plan Local d’Urbanisme**

intercommunal de la Communauté de Communes du Bocage Hallue

Rédaction et mise en forme : Chambre d’agriculture /ADUGA

Cartographie et illustrations : Chambre d’agriculture de la Somme Juillet 2014

Crédits photos ;, Chambre d’agriculture de la Somme , ADUGA